



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2018/44

Séance du 9 mars 2018 à 18 H 00

Date de convocation : 20 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 9 mars 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

Objet : Versement à la Ligue contre le Cancer

| | |
|--|-----|
| Nombre de membres en exercice : | 150 |
| Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix | |
| Présents : | 93 |
| Votants : 91 x 1 voix + 2 x 6 voix = | 103 |
| Et Pouvoirs : 3 x 1 voix + 2 x 6 voix = | 15 |

Lors du Comité Syndical du 1^{er} juillet 2002, nous avons décidé de verser 3 € par tonne de verre valorisé au Comité de la Corrèze de la Ligue contre le Cancer.

Je vous propose :

- de maintenir le principe de verser au Comité de la Corrèze de la Ligue contre le Cancer la somme de 3 € par tonne de verre valorisé, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 ;

- de bien vouloir délibérer sur le présent rapport.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Yves LAPORTE